



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 121 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/63/119 et Corr.1). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2008 (A/63/32), où figure le projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le rapport du Secrétaire général donne suite à la résolution 62/225 de l'Assemblée générale. Il aborde l'utilisation des ressources des services de conférence, les incidences du plan-cadre d'équipement, la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et diverses questions touchant à la documentation, la traduction et l'interprétation. On y trouve aussi un exposé de ce qui a été accompli sur le plan de la mise en œuvre d'initiatives particulières concernant l'amélioration des services de conférence, et des suggestions quant aux mesures susceptibles d'aider à aller encore plus loin dans l'optimisation du fonctionnement des services de conférence à l'ONU.

3. Au paragraphe 2 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'action qu'il mène depuis quelques années pour faire en sorte que les services de conférence soient gérés le mieux possible, au coût le plus juste et toutes les langues officielles de l'Organisation recevant un traitement égal commence à porter ses fruits. La gestion des documents et des conférences se trouve améliorée du fait que le système de programmation des conférences a été considérablement renforcé et mieux structuré; en outre, on parvient actuellement à une amélioration importante de l'utilisation des services de conférence sur les plans de l'efficacité et de l'efficience.

4. Les questions relatives à la gestion intégrée à l'échelle mondiale sont traitées aux paragraphes 7 à 18 du rapport. Le Comité consultatif note que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'emploiera principalement à parfaire et appliquer l'ensemble de directives, de pratiques et de procédures administratives adopté par tous les lieux d'affectation en 2006. Le



Secrétaire général indique également que des progrès ont été accomplis sur les plans de la gestion des mutations sans avancement du personnel linguistique d'un lieu d'affectation à l'autre, des échanges de fonctionnaires, du fichier commun de fournisseurs de services contractuels de traduction (mis en service en septembre 2007), de l'harmonisation des modalités d'application du système de créneaux et de la gestion des demandes de dérogation anticipées, ainsi que de la prévision de l'évolution du volume de travail et la gestion prévisionnelle des capacités. Comme il est indiqué dans le rapport, l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de gestion intégrée à l'échelle mondiale fera l'objet d'une évaluation plus détaillée dans le courant de 2009.

5. Le Secrétaire général fait état d'une nette amélioration de la coopération, tant formelle qu'informelle, entre le Département et les commissions régionales. Un programme efficace d'échange de fonctionnaires a été mis en place par la Commission économique pour l'Afrique, à laquelle les services de traduction du Siège ont affecté un réviseur hors classe en échange d'un traducteur P-3. Grâce à des mutations sans changement de classe, les commissions régionales ont pu bénéficier des services de linguistes expérimentés venus du Siège, qui avaient déjà atteint le niveau de compétence voulu pour voler de leurs propres ailes sans formation supplémentaire. La diffusion de logiciels créés par le Département a permis aux commissions de renforcer, de manière économique, les moyens informatiques de leurs services de conférence. **Le Comité consultatif se félicite de cette évolution.**

6. Le Comité consultatif note que le Département s'occupe activement de l'élaboration du système intégré de gestion des conférences, qui est un volet de l'initiative informatique mondiale. Le système repose sur trois projets : a) intégration de la communication de l'information à l'échelon mondial, le but étant de rendre les données opérationnelles transparentes quel que soit le lieu d'affectation, de fixer une norme commune à travers le cadre statistique et la structure de codification, de produire une information intégrée et de pouvoir s'en servir aux fins du suivi des résultats; b) élaboration d'une solution mondiale en matière de programmation des réunions et de services de conférence : la livraison des modules du programme d'affectation en ligne du système intégré de gestion des conférences et leur mise en service dans quatre lieux d'affectation est prévue avant la fin de 2008; la livraison des modules et services de programmation des réunions et des services de conférence est attendue fin 2009, selon les échéances fixées dans le plan de mise en œuvre du système intégré de gestion des conférences; c) élaboration d'une solution mondiale en matière de gestion prévisionnelle et de production de la documentation : en coopération avec les autres lieux d'affectation et avec le Centre international de calcul, l'Office des Nations Unies à Vienne met au point, sur une plate-forme Documentum, un prototype qui sera axé sur six fonctionnalités essentielles et qui devrait exploiter l'expérience acquise avec le prototype de validation associé au Système de diffusion électronique des documents, qui a été mis au point en interne aux fins des interactions et des échanges de données avec les autres logiciels de gestion des contenus. Comme il a été indiqué, le système intégré de gestion des conférences tient compte de l'interface et des échanges de données futurs avec les autres logiciels (voir A/63/119 et Corr.1, par. 13).

7. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur ce qui était prévu pour mesurer les gains d'efficacité dus à l'initiative informatique mondiale et au système

mondial intégré de gestion des conférences. Il lui a été répondu que la réforme, lancée en 2002, était bien avancée et se traduisait par différentes initiatives de gestion intégrée à l'échelon mondial, dont les trois projets informatiques mondiaux décrits dans le rapport. Le Département sait bien combien il importe de réaliser des gains d'efficacité grâce à la gestion intégrée à l'échelon mondial, aux trois projets y relatifs et à d'autres activités en cours, et de réunir des éléments qui montrent que cela a été fait. Il a donc demandé au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'évaluer, en 2009, les résultats de la gestion intégrée à l'échelon mondial, ce qui l'amènerait notamment à mettre un chiffre sur les économies et gains d'efficacité réalisés grâce à cette gestion.

8. Le Comité consultatif prend note du progrès accompli dans la mise en œuvre du système intégré de gestion des conférences et du mal que s'est donné le Département pour l'élaborer. **Le Comité demande que le Secrétaire général donne dans son prochain rapport sur le plan des conférences des renseignements sur les sommes économisées grâce à la mise en service du système mondial intégré de gestion prévisionnelle des conférences, en insistant sur le fait qu'il faut continuer à s'efforcer de maximiser les gains d'efficacité obtenus grâce à ces initiatives et en rendre compte pleinement à l'Assemblée générale.**

9. Le Comité consultatif constate que l'annexe VI du rapport du Secrétaire général est la matrice de mesure des résultats de 2007, où l'on trouve des indicateurs relatifs aux ressources humaines, aux finances, à la gestion des réunions et au respect des dates de distribution des documents, ainsi que des mesures de la productivité des services linguistiques. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les différentes mesures données dans la matrice étaient destinées à permettre aux États Membres de tirer leurs propres conclusions sur les avantages procurés par les mesures de réforme à l'échelle du système. **Le Comité consultatif est d'avis que les rapports à venir du Secrétaire général devraient comporter une analyse de meilleure qualité, permettant d'établir avec quelle efficacité et quelle efficience le Département s'acquitte de ses tâches, ainsi qu'une explication claire des unités de mesure et des modes de calcul. Il convient que le Département continue de raffiner les estimations des coûts qui figurent dans l'annexe VI du rapport du Secrétaire général. Le Comité recommande qu'à l'avenir celui-ci rende compte du progrès accompli dans ses activités de réforme.**

10. Les questions relatives à la gestion des réunions sont traitées aux paragraphes 23 à 58 du rapport du Secrétaire général. Les données statistiques sur l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2007 sont présentées à l'annexe I. Le Comité consultatif note que le taux d'utilisation global est resté égal à 83 % en 2007, sans changement par rapport à 2006 et inférieur de 2 % à son niveau de 2005.

11. Comme il est indiqué dans le rapport, le Secrétariat estime nécessaire d'augmenter la réserve stratégique de deux réunions, portant à cinq réunions supplémentaires par semaine le total prévu pour les services à assurer pour les organes autorisés à se réunir « selon les besoins ». Cependant, vu qu'il arrive parfois, en période de pointe, qu'on ait besoin pour les réunions prévues au calendrier de tous les interprètes engagés en renfort, augmenter la réserve

stratégique, même de deux réunions par semaine, peut ne pas régler le problème telle ou telle semaine. Il n'en reste pas moins qu'aux yeux du Secrétariat, cette augmentation demeure le seul moyen pour le Département de s'attaquer au problème que pose la fourniture de services, dans la limite des ressources disponibles, aux groupes d'États Membres, régionaux ou autres.

12. Au paragraphe 45 de son rapport, le Secrétaire général indique que la programmation et l'annulation de réunions du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires met à rude épreuve les services, les ressources et la capacité de la Division de la gestion des conférences, à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a pris acte (voir résolution 62/245) de la pression à laquelle le Conseil soumettait la capacité d'interprétation de l'Office, qu'elle a autorisé à ajouter une équipe d'interprètes pour 2008-2009. Il note que le volume de travail du Conseil a continué d'augmenter et qu'il a tenu, au cours des quatre premiers mois de 2008, 880 séances avec interprétation, contre 638 au cours de la même période de 2007, soit une augmentation de 38 % (A/63/119 et Corr.1, par. 45). À Genève, en 2007, seulement 37 % des textes de documents ont été soumis à la date prévue; surtout en ce qui concerne les documents du Conseil et ceux qui concernent l'examen périodique universel, ces problèmes ont continué de se poser les premiers mois de 2008, et la capacité actuelle de Genève en matière de production de documentation n'est pas suffisante pour répondre correctement aux besoins (ibid., par. 71). Le Comité consultatif a entendu un exposé sur la difficulté de la situation lorsqu'il s'est rendu à Genève en juillet 2008. Pendant son séjour, il a appris qu'une équipe spéciale formée par l'Office des Nations Unies à Genève, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'était réunie pour examiner les besoins du Conseil des droits de l'homme en matière de documentation et de services de conférence, et que le Secrétaire général établit actuellement un rapport sur le résultat de ses travaux, en vue de s'attaquer aux problèmes auxquels se heurte l'Office.

13. Ayant demandé si tous les nouveaux postes des services de conférence étaient pourvus à l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité consultatif a appris que 22 des 25 nouveaux postes (dont 20 d'interprète et 5 de réviseur hors classe) l'étaient. Des candidats ont été sélectionnés pour deux des postes vacants, et le recrutement du futur titulaire du troisième est encore en cours. Le Comité a aussi été informé qu'il avait fallu en moyenne six mois et demi pour pourvoir un poste, le délai pouvant varier de trois mois à un an. Il rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a constaté, au paragraphe 59 de sa résolution 62/236, l'importance critique des services assurés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et, à cet égard, prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour que les postes restant à pourvoir au Département le soient rapidement, conformément aux procédures habituelles. **Le Comité consultatif trouve préoccupante la lenteur du recrutement aux postes vacants des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, et il espère bien que toutes les mesures nécessaires seront prises pour y mettre bon ordre sans tarder (voir aussi A/63/32, annexe I, sect. 5, par. 8). Il demande aussi que les raisons des retards de recrutement dans certains secteurs des services de conférence soient analysées et présentées dans le prochain rapport sur le plan des conférences.**

14. En ce qui concerne l'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, vu qu'il a examiné récemment le rapport du Secrétaire

général sur l'état d'avancement du projet d'amélioration de ces installations (A/62/794), le Comité consultatif a demandé si les lacunes du projet auraient une incidence sur les services de conférence offerts à l'Office. Il a reçu l'assurance que toutes les réunions de tous les organes sis à Nairobi bénéficieraient de tous les services de conférence nécessaires. **Le Comité consultatif compte que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aidera l'Office des Nations Unies à Nairobi, en tant que de besoin, afin que celui-ci fournisse des services de conférence de la plus haute qualité (voir aussi par. 24 ci-dessous).**

15. Les paragraphes 59 à 65 du rapport du Secrétaire général renseignent sur les incidences du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège. Le Comité consultatif note que de l'avis du Secrétariat, il y aura pendant la mise en œuvre du plan suffisamment de salles de conférence pour toutes les activités ordinaires des organes intergouvernementaux qui, selon le calendrier des conférences et réunions, se réunissent normalement au Siège. Selon le Secrétaire général, la perte de deux salles de conférence sera compensée par l'utilisation plus fréquente de la salle de l'Assemblée générale. Toutefois, pendant les travaux, et en particulier durant la rénovation du bâtiment des conférences, il y aura peu d'installations de conférence disponibles pour les activités s'ajoutant aux réunions ordinaires des organes créés par la Charte et de leurs organes subsidiaires, telles que les réunions ou manifestations parallèles ou les réunions de groupes régionaux, en particulier durant la rénovation du bâtiment des conférences.

16. Comme l'indique le rapport, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences compte plus d'une douzaine de systèmes essentiels qui devront continuer de bien fonctionner et pour lesquels des services de maintenance et d'appui devront continuer d'être fournis par la Section de l'informatique pendant les travaux. Le Comité consultatif rappelle que deux postes d'informaticien (P-3) et quatre postes d'assistant à la gestion des dossiers (agent des services généraux) ont été approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, afin que l'appui voulu puisse être fourni pour les systèmes essentiels et que les fonctionnaires répartis entre cinq bâtiments bénéficient des services requis pendant la mise en œuvre du plan-cadre. Cinq postes temporaires supplémentaires de technicien informatique ont également été approuvés pour la période de trois mois au cours de laquelle les travaux de rénovation se dérouleront, aux fins du déplacement et de la réinstallation du matériel informatique du Département dans les différents bâtiments. À sa demande, le Comité a été informé que le recrutement de personnel temporaire pour la Section de l'informatique pour la période de la mise en œuvre du plan-cadre risquait d'empêcher le Département de fournir des services informatiques de qualité, en particulier dans le domaine clef de l'appui aux opérations, compte tenu de la séparation physique des différents éléments de la chaîne documentaire, des services d'interprétation, des services de rédaction des procès-verbaux de séance et des unités chargées de la planification et du service des séances, ainsi que des systèmes de gestion de la documentation et des séances. **Le Comité consultatif souligne, à cet égard, combien il importe de veiller à ce qu'un appui suffisant soit fourni pendant toute la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, afin que les systèmes fonctionnent sans interruption. Il souligne aussi qu'il importe, pour que les normes, politiques et procédures informatiques en vigueur soient respectées, que le Directeur général de l'informatique participe activement à l'examen de la question.**

17. Le Comité consultatif note que si le respect des délais de soumission et de publication des documents s'est quelque peu amélioré ces dernières années, à New York, le taux global de respect des règles n'était, pour 2007, que de 65 % pour la soumission des documents et 61 % pour la publication. **Le Comité consultatif est, comme le Comité des conférences, préoccupé par le fait que les départements auteurs soumettent les documents en retard (voir A/63/32, annexe I, sect. IV, par. 11 et 12). En revanche, il se félicite que certaines entités aient soumis à temps une plus grande proportion de documents (voir A/63/119 et Corr.1, par. 69) et engage ces entités à diffuser les pratiques optimales.**

18. Le Secrétaire général indique que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences communique davantage avec les secrétaires de commission de sorte à être au courant à temps des changements apportés aux programmes de travail et de pouvoir réaménager les créneaux. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fasse rapport au Comité des conférences sur les gains d'efficacité ainsi obtenus.**

19. En ce qui concerne la période de transition démographique que traversent les services linguistiques, le Comité consultatif note que chaque année, le Département établit un plan pour l'année à venir avec la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines. Le nombre de concours qui peuvent être organisés dépend principalement de la capacité de la Section, qui s'occupe également des concours nationaux de recrutement et des examens d'aptitudes linguistiques. D'après le Secrétaire général, ces dernières années, la Section n'a pas pu organiser tous les concours voulus pour les services linguistiques du Département. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en raison du taux élevé de renouvellement du personnel des services linguistiques, dû aux départs à la retraite, et peut-être aussi des tendances observées dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'emploi dans les pays où l'ONU recrute d'habitude la plus grande partie de son personnel linguistique, le nombre de demandes de participation aux concours et de personnes recrutées à l'issue de ces concours est en diminution pour plusieurs langues (en particulier l'anglais et le français). Le Département s'efforce, surtout dans l'immédiat, de réaménager les concours en en modifiant la structure et en simplifiant l'ensemble de la procédure, ainsi que d'accroître le nombre de candidats en menant des activités de communication. Le Comité rappelle la résolution 62/225 de l'Assemblée générale (sect. V, par. 6). **À cet égard, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général mobilise tous les départements concernés afin que les concours de recrutement de personnel linguistique aient lieu le plus longtemps possible à l'avance et que les postes des services linguistiques puissent être pourvus en temps utile. Il souligne l'importance du réaménagement des concours auquel il est prévu de procéder, ainsi que des activités de communication, et prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée générale informée des progrès accomplis.**

20. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mis au point une politique de rapprochement avec les universités et les autres établissements d'enseignement qui forment des spécialistes des langues, ainsi qu'avec les associations professionnelles, et a renforcé les activités de formation s'adressant aux fonctionnaires en poste afin que ceux-ci puissent assumer les responsabilités des nombreux membres des services linguistiques qui partent à la retraite. Le Département a également, dans le cadre de ses contacts bilatéraux avec le Bureau de

la gestion des ressources humaines, proposé des mesures qui aideraient à ce que la relève soit mieux assurée dans les services linguistiques. Il s'agirait notamment de relever l'âge du départ obligatoire à la retraite, ou de ne pas l'appliquer, dans le cas du personnel des services linguistiques, jusqu'à ce que les effectifs de ces services se soient stabilisés. À cet égard, le Comité consultatif rappelle le paragraphe 8 de la section V de la résolution 62/225 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de s'occuper de la question de la planification de la relève en renforçant les programmes de formation interne et externe, en développant les programmes d'échange de personnel entre organisations et en coopérant avec les établissements qui forment des spécialistes des langues se destinant à une carrière dans les organisations internationales. **Le Comité consultatif note ces initiatives avec intérêt et compte que le Secrétaire général continuera de s'occuper de la question.**

21. En ce qui concerne le plafonnement de la rémunération versée par l'Organisation aux linguistes retraités, le Comité consultatif a récemment donné son avis sur la façon dont le Secrétariat avait interprété la résolution 57/305 de l'Assemblée générale. Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 6 octobre 2008 (voir annexe), il a indiqué que l'Assemblée générale avait clairement dit que le plafond devait être fixé en nombre de jours de travail et non en nombre de jours payés. Par conséquent, seuls les jours où un travail est effectivement fourni doivent être comptés dans les 125 jours. C'est pourquoi le Comité a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de suspendre l'application du plafond de 125 jours fixé pour les retraités employés dans les services linguistiques.

22. En ce qui concerne la traduction contractuelle et le contrôle de la qualité, le Comité consultatif note que dans le contexte de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a établi une liste unique de traducteurs que tous les lieux d'affectation utilisent à titre d'essai pour les travaux contractuels. La liste unique devrait permettre à la fois d'accroître la capacité de traduction contractuelle et d'améliorer la coordination entre les lieux d'affectation pour ce qui est du recours à la traduction contractuelle. Des recherches peuvent être faites sur la base de critères tels que langue et spécialisation, et la base de données contient des informations sur les contrôles de la qualité de travail du traducteur déjà effectués dans les différents lieux d'affectation. Dans le cadre du projet, un formulaire d'évaluation électronique a été élaboré. À sa demande, le Comité a été informé que le Département avait toujours insisté pour que la qualité soit dûment prise en compte lors de l'évaluation des offres de services de traduction.

23. En ce qui concerne les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux mesures propres à améliorer la qualité des prestations des temporaires et indépendants auxquels les services linguistiques font appel (voir A/63/5 (vol. 1), par. 295 à 304), le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les agences auxquelles le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fait appel pour la traduction externe de documents sont sélectionnées à l'issue d'une procédure d'appel d'offres administrée par la Division des achats et que l'évaluation des traductions fournies se fait par sondage et de façon anonyme. Si le contrôle de la qualité fait apparaître des prestations non satisfaisantes, le fournisseur (indépendant ou agence) en est averti. La liste unique de traducteurs contractuels utilisée depuis la fin de 2007 permet aux fonctionnaires de tous les lieux d'affectation qui sont associés à l'externalisation des traductions de

consulter les évaluations du travail de chaque traducteur. Selon le Secrétariat, des directives écrites régissant les procédures d'inscription sur la liste seront publiées d'ici à la fin de 2008.

24. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le taux de vacance de postes de la section d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi est de 35 %.** Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, dans son souci constant de trouver une solution à long terme au problème que posent les taux de vacance élevés dans ses services linguistiques, l'Office des Nations Unies à Nairobi a chargé un consultant d'examiner la possibilité de mettre sur pied des programmes plus ambitieux de formation de professionnels de la traduction et de l'interprétation sur le continent africain.

25. Le Comité consultatif note que des efforts continuent d'être déployés en vue d'un renforcement des services de publication (voir A/63/119 et Corr.1, par. 86 à 90). Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la Section des services de publication du Siège a fait l'acquisition d'une presse numérique couleur qui lui permettra de réaliser certains travaux en couleurs en un temps plus court, d'imprimer et de réimprimer à la demande et d'utiliser au mieux les consommables. À sa demande, le Comité a été informé que l'installation de cette nouvelle presse avait rendu possible la réalisation d'un certain nombre de travaux qui, auparavant, auraient été faits à l'extérieur, par exemple l'impression de la collection annuelle de l'Administration postale de l'ONU et de deux publications du Département des affaires économiques et sociales, l'*Annuaire statistique* et *La situation économique et sociale dans le monde*. À Genève, le Service des publications s'est doté de presses numériques ultramodernes à grand débit ainsi que d'imageuses laser à plaques de la dernière génération. En outre, selon le Secrétaire général, plusieurs expériences récentes de partage des tâches entre les centres de conférence et avec les commissions régionales ont montré qu'il existe des possibilités dans ce domaine. **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer de promouvoir l'utilisation optimale et la mise en commun des capacités, ainsi que d'augmenter le taux d'utilisation de la capacité d'impression interne, et à faire rapport sur les progrès accomplis dans le projet de budget-programme pour 2010-2011.**

26. Le Comité consultatif a fait des observations sur les questions relatives aux services de conférence dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. **Par conséquent, l'Assemblée générale est invitée à examiner le présent rapport en parallèle avec le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et avec le rapport du Comité des conférences pour 2008 (A/63/32), ainsi qu'avec ses propres résolutions sur la question.**

Annexe

Lettre du 6 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la lettre du 25 septembre 2008 dans laquelle le Contrôleur demandait au Comité de donner son accord pour que l'application du plafond de 125 jours de travail fixé pour les retraités des services linguistiques soit provisoirement suspendue à New York, jusqu'à la fin de 2008, et pour que la question soit étudiée plus avant dans le cadre de son examen des questions touchant les ressources humaines.

Dans sa résolution 57/305, du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle la limite concernant l'emploi des retraités des services linguistiques devait être fixée à 125 jours de travail plutôt qu'exprimée en dollars. Le Comité consultatif note dans la lettre du Contrôleur que, conformément à l'accord régissant les conditions d'emploi du personnel linguistique recruté à titre temporaire, qui prévoit que les sixième et septième jours de la semaine de travail normale et les jours fériés officiels sont rémunérés, les retraités recrutés par les services linguistiques sont rémunérés pour les jours de week-end même s'ils ne travaillent pas, et ces jours sont comptés dans les 125 jours.

De l'avis du Comité consultatif, l'Assemblée générale entendait très clairement fixer le plafond de jours de travail et non en jours rémunérés. Par conséquent, seuls les jours où un travail est fourni doivent être comptés dans les 125 jours. À sa demande, le Comité a été informé que si seuls les jours de travail effectif étaient comptés dans les 125 jours, conformément à la décision de l'Assemblée, les besoins en personnel linguistique supplémentaire pourraient être satisfaits et il ne serait pas nécessaire de suspendre l'application du plafond. Le Comité a également été informé que les montants supplémentaires correspondant au recrutement de retraités des services linguistiques seraient imputés sur les ressources existantes.

Le Comité consultatif ne voit donc pas la nécessité de suspendre l'application du plafond de 125 jours fixé pour le recrutement de retraités des services linguistiques et recommande au Secrétariat de revoir son interprétation de la disposition pertinente de la résolution 57/305 de l'Assemblée générale.

La Présidente
(Signé) Susan **McLurg**